

## Code vestimentaire des élèves 2022 - 2023

Je respecte le code vestimentaire en tout temps.

Je porte les vêtements de la collection en tout temps (polo, chemise, veste et coton ouaté) dans le haut du corps.

Je porte des pantalons ou des bermudas unis, (de la collection ou non). Les pantalons troués ou de type legging et coton ouaté ne sont pas autorisés.

Je porte la jupe de la collection d'une longueur décente (mi-cuisse). Je peux l'agencer à des bas ou des collants unis, aux couleurs de la collection.

Je peux porter un chandail noir ou blanc uni, sans capuchon, sous le polo à manches courtes ou la chemise de la collection.

Je porte des chaussures de ville, des espadrilles, des bottes d'intérieur ou des sandales de ville.

Je porte des accessoires non reliés à la drogue, à la violence, au sexisme et sans symbole à caractère sexuel.

Ma casquette, ma tuque, mon chapeau ou mon capuchon est toléré seulement lorsque j'entre dans l'école ou j'en sors.

Lors des cours d'éducation physique, je porte un chandail de sport identifié par un logo de l'école ainsi qu'un pantalon court ou un pantalon long (de type entraînement, coton ouaté ou legging).

Les chandails des équipes culturelles et sportives interscolaires, des concentrations, des finissants et du gouvernement étudiant aux couleurs de la garde-robe scolaire et ayant le logo de l'école peuvent être portés une fois par semaine, le lundi.

*Adopté au Conseil d'établissement le 15 juin 2022\**

Chandail raglan



Polo noir ou rouge



Manches longues unies blanches ou noires sous les polos



Col rond, capuchon et veste de la collection



Jupe de la collection



Pantalons ou bermudas unis et sans trou



Souliers fermés

